

AVIS n° 20/2020 DU COMITE D'ETHIQUE DU PACTE POUR LA DEMOCRATIE A STRASBOURG

Désignation des représentants des citoyens au sein du Comité consultatif de sortie de crise mis en place par le Maire de Strasbourg

Le Comité d'éthique a été saisi le 30 avril 2020 par Mme Z., à propos de la désignation des représentants des citoyens au Comité consultatif de sortie de crise mis en place par le Maire de Strasbourg pour réfléchir sur les conditions optimales de sortie du confinement qui avait été décidé par les pouvoirs publics suite à la pandémie due au covid-19. Elle fait valoir qu'il avait été annoncé par le Maire que ces représentants seraient désignés sur la base des conseils de quartier, alors qu'il n'en a rien été.

Le Comité juge cette réclamation manifestement mal fondée. D'une part, la pandémie rendait pratiquement impossible à ce moment la réunion des conseils de quartier en vue de désigner leurs représentants, d'autre part, la solution finalement retenue a permis le tirage au sort des représentants des citoyens au sein du Comité consultatif sur une base plus large que celle des seuls conseils de quartier. En effet, pour constituer la base au sein de laquelle il a été procédé au tirage au sort, de nombreux citoyens strasbourgeois ayant participé à diverses instances de participation ont été ajoutés aux membres des conseils de quartier, de sorte que les représentants citoyens au Comité consultatif ont été désignés parmi 600 à 700 personnes.

Le Comité d'éthique se félicite de ce que des représentants des citoyens ont été appelés à siéger au milieu d'experts, même dans une instance constituée dans l'urgence de manière forcément informelle. Il considère que, par rapport à la solution consistant à ne puiser qu'au sein des conseils de quartier, celle finalement retenue a élargi l'assise participative qu'il s'agissait d'assurer. La première solution, au demeurant, n'avait été annoncée que sur la page Facebook du maire, tandis que l'information diffusée sur les réseaux sociaux de la Ville a toujours indiqué la seconde seulement. Quoi qu'il en soit, ce très léger hiatus au niveau de la communication ne saurait affecter le satisfecit sans réserve qu'il convient de décerner à une décision allant dans le sens de la plus large ouverture à la participation citoyenne. Il faut ajouter que la solution adoptée n'excluait pas les membres des conseils de quartier de la base participative retenue pour le tirage au sort, de sorte que la promesse de solliciter ceux-ci a été entièrement honorée. L'esprit du Pacte a donc été pleinement respecté en l'occurrence.

Délibéré par le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie à Strasbourg dans sa séance du 26 juin 2020.

Ont pris part au vote : M. Patrick Wachsmann, déontologue de la Ville de Strasbourg, président, Mme Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation, représentant le Maire de Strasbourg, Mme Dounia Goudadi, représentant le Directeur général des services de la Ville de Strasbourg, M. Pierre Schweitzer, représentant des citoyens.